**Projet de loi 6796 portant modification de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015**

Suite à une erreur de reproduction dans le cadre de la finalisation du texte coordonné du projet de loi n°6720 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015, l’article 42 a été oublié et n'a dès lors pas été soumis au vote à la Chambre des Députés. La numérotation des articles de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015 passe de ce fait de l'article 41 immédiatement à l'article 43.

Le projet de loi sous rubrique a pour objet de redresser, en application des principes à respecter dans le cadre de la procédure législative, ladite erreur afin de pouvoir appliquer l'approche égalitaire de fixer les tarifs de tous les prestataires (prestataires dont les tarifs sont soumis au mécanisme de la lettre-clé et ceux dont les tarifs sont purement conventionnels) dans le cadre de la loi budgétaire pour l'exercice 2015 par dérogation à la procédure de négociation, toutes les dispositions concernant la Sécurité sociale du Chapitre I de la loi du 19 décembre 2014 constituant un ensemble.